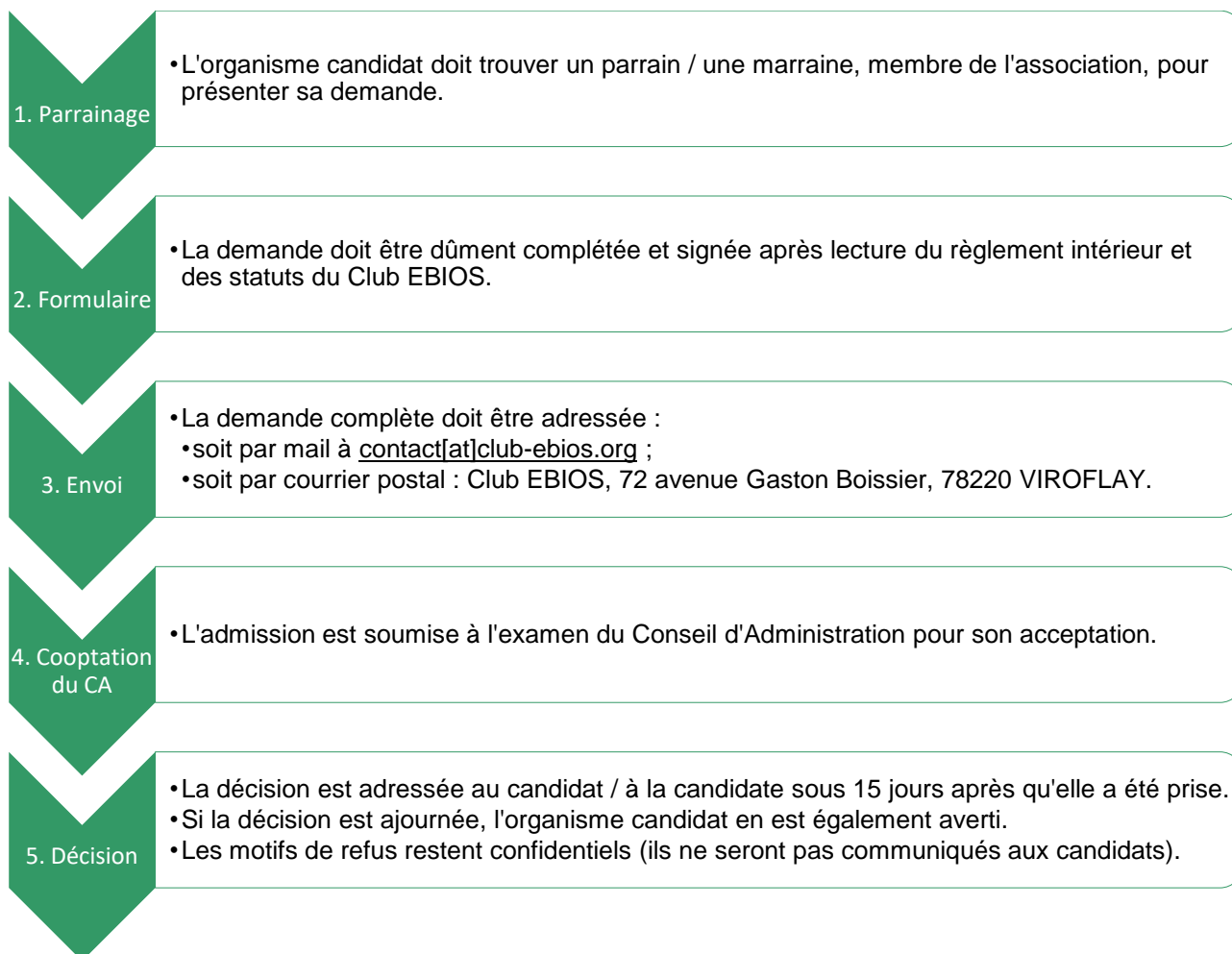


Demande d'admission au Club EBIOS

La procédure d'adhésion



La cotisation

Si la demande a été acceptée, un appel à cotisation est adressé au représentant / à la représentante de l'organisme candidat.

L'adhésion devient effective dès réception du paiement de la cotisation (virement, chèque ou PayPal).

Pour les organismes, le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 500€, avec 5 participants maximum, et 50€ par participant(e) supplémentaire.

Les cotisations sont dues dans leur intégralité pour l'année civile en cours.

Le / La représentant(e) de l'organisme

Les membres adhérents au Club EBIOS au titre d'un organisme sont des personnes morales du secteur public ou du secteur privé qui proposent des services dans le domaine de la gestion des risques ou qui utilisent la gestion des risques pour leurs besoins propres, par elles-mêmes via des prestations externes. Chaque organisme dispose d'une voix unique en Assemblée générale.

Le / La représentant(e) de l'organisme candidat est la personne désignée pour porter la voix de l'organisme au Club EBIOS. C'est cette personne qui aura le droit de voter en Assemblée générale, qui désigne les participants et qui sera contactée pour les appels à cotisation ou tout autre message.

Je soussigné(e) :

Prénom : NOM :

Adresse électronique :

Adresse postale (de facturation) :

.....

Numéro de téléphone :

sollicite l'adhésion du présent organisme :

et déclare :

- avoir pris connaissance du [règlement intérieur](#) et des [statuts](#) de l'association ;
- remplir les conditions requises pour pouvoir être membre ;
- m'engager à respecter le règlement intérieur et les statuts en toutes circonstances ;
- m'engager à signaler tout changement concernant mes coordonnées ;
- m'engager à trouver un(e) remplaçant(e) si je ne peux plus être représentant(e).

Mon expérience dans le domaine de la gestion des risques est la suivante :

.....
.....
.....
.....

Mes motivations pour rejoindre l'association sont les suivantes :

.....
.....
.....
.....

À

Date :

Signature¹ :

Ces informations sont nécessaires à votre adhésion :

- vos coordonnées vont servir à la gestion administrative et celle des services web du Club EBIOS. Elles ne seront utilisées qu'à cet effet et ne seront gardées que le temps de l'évaluation de votre demande si la demande est rejetée, et le temps de votre adhésion sinon ;
- les informations relatives à votre expérience et à votre motivation vont être utilisées par le Conseil d'administration pour décider de la cooptation de la demande. Elles ne serviront qu'à cet effet et ne feront pas l'objet d'un traitement informatique ultérieur.

Vous pouvez demander à accéder à vos données et à les rectifier via le [formulaire de contact](#) (voir la [politique de gestion des données personnelles](#)). En cas de litige, les réclamations peuvent être faites auprès de la CNIL.

¹ Bien que souhaitée, la signature n'est pas obligatoire si la demande est faite par voie électronique.

